

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET
ADMINISTRATIF DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale des grades de major, d'adjudant-chef et d'adjudant inscrits au tableau d'avancement, titulaires d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur, âgés de cinquante trois ans au plus et réunissant au moins quinze ans de services militaires.

- OCTA RANG -

SESSION 2022

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé 651.4-104 Éd 1 ;*
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans recopier le libellé ;*
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;*
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.*

Question 1 :

En matière de programmation et de conduite des opérations d'infrastructure locative du programme gendarmerie nationale (P152), citez les quatre (4) étapes de la phase de conduite d'opération ainsi que les documents produits à l'issue de chacune de ces phases.

Question 2 :

Citez les quatre (4) critères de sélection sur lesquels s'appuie la commission nationale d'agrément afin de proposer au sous-directeur de la gestion du personnel la liste des candidats autorisés à suivre la formation au brevet supérieur de spécialiste.

Question 3 :

Précisez quelles sont les cinq (5) règles de sécurité fondamentales liées à la manipulation d'une arme à feu.

Question 4 :

Citez 4 (quatre) types de contrôle relatifs à l'emploi de la dotation financière des unités élémentaires (DFUE) pouvant être réalisés sur pièces par les échelons de commandement.

Question 5 :

Les matériels de la gendarmerie sont classés en quatre (4) catégories et répartis en positions administratives. Énumérez les quatre (4) classes et indiquez pour chacune d'elle une position administrative possible.